

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/035

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>8 juillet 2020     | L'an deux mille vingt<br>Le 15 juillet à 19 heures<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>8 juillet 2020        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etai<del>ent</del> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU – Marie-Agnès BOUYSSOU – Virginie OKS – Alain ADICEOM – Apolline THOUMELIN – Fabien VIAL – Virginie ALBAR – Jean-Michel CHARLES – Eva SEGUY – Adrien PERRET – Sophie BASTIDE-LE DU – Philippe DESTISON – Christine HANON-BATIOT – Laurent BARBOTIN – Fabienne SACCHET – Arthur ROUYER – Eric NONON – Fatima GUERROUACHE – Jean-Yves MORIN – Pierre-François DEGAND – Christine ASHWORTH – Katia LEFEUVRE - Olivier HARDOUIN – Valérie THOMASSEN – Philippe SENEQUE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| PRESENTS : 25                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| VOTANTS : 29                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                             | <b>A donné pouvoir</b> : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Corine HOUZIAUX à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Jean-Luc BIANCHI à Pierre-François DEGAND<br>Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

**VU** le Code général des impôts, et notamment ses articles 1638-0 bis III et 1609 nonies C,

**VU** l'arrêté n°2015 362-0002 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères- Conflans-Sainte-Honorine, la Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine, la Communauté d'agglomération Seine & Vexin, la Communauté de communes des Coteaux du Vexin, la Communauté de communes Seine-Mauldre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et dénommant le nouvel établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de la fusion « Grand Paris Seine & Oise »,

**VU** l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération « Grand Paris Seine & Oise » en Communauté urbaine,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise »,

**VU** les délibérations du 9 février 2016 et du 24 mars 2016 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » portant création de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI à fiscalité professionnelle unique et les communes membres et qui en a déterminé la composition à la majorité des deux tiers

Accusé de réception en préfecture  
07821760628a20200715-2020-035  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717

**CONSIDERANT** que la CLECT de la Communauté urbaine GPS&O est composée pour chaque commune d'autant de membres titulaires et de membres suppléants sur le fondement suivant :

- 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour les communes jusqu'à 10 000 habitants ;
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour les communes de plus de 10 000 habitants et jusqu'à 20 000 habitants ;
- 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants pour les communes de plus de 20 000 habitants,

**CONSIDERANT** que suite aux élections municipales du 28 juin 2020, il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'1 représentant titulaire et 1 suppléant auprès de cette commission,

**CONSIDERANT** que l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder au scrutin à main levée, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT,

**CONSIDERANT** qu'après un appel à candidature,

- Monsieur Adrien PERRET est candidat comme représentant titulaire de la commune
- Monsieur Alain ADICÉOM est candidat comme représentant suppléant de la commune

**Après avoir procédé aux scrutins,**

**SONT DESIGNES** représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » :

- Monsieur Adrien PERRET représentant TITULAIRE de la commune, à **24 voix « pour »** et **5 abstentions** : Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE (+ pouvoir Laurent MAGLIA)
- Monsieur Alain ADICÉOM représentant SUPPLEANT de la commune, à **21 voix « pour »** et **8 abstentions** : Pierre-François DEGAND (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE (+ pouvoir Laurent MAGLIA), Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et Philippe SENEQUE

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et la notifier à la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise ».

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 16 juillet 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200715-2020-035  
-DE  
Date de réception préfecture :20200717